



Av. des Sports 48
1400 Yverdon-les-Bains

Yverdon-les-Bains, le 1^{er} janvier 2021

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de votre confiance et de votre fidélité. Grâce à votre précieux soutien, l'Entraide Familiale Yverdonnoise peut poursuivre son action et maintenir ses activités à caractère social.

La cotisation pour l'année 2021 est de CHF 40.-

Lors du règlement de votre cotisation, aidez-nous à réduire nos frais administratifs en payant à la caisse du Vestiaire ou par Internet, dans la mesure de vos possibilités.

Votre qualité de membre vous offre les avantages suivants :

- Possibilité de mettre en vente habits, meubles ou objets divers à notre vestiaire « A la Bonne Occase », av. des Sports 48 à Yverdon-les-Bains
- Participer à l'Assemblée générale qui aura lieu le mardi 8 juin à 20h.

Deux fois par année, l'Entraide Familiale s'autorise à mettre en vente les invendus vestimentaires pour une somme très modique, ceci afin de compenser la gratuité des cartes vertes.

Pour 2021, ces deux jours de ventes spéciales supplémentaires auront lieu **les jeudis 18 février et 26 août 2021**. Vous aurez néanmoins toujours la possibilité de récupérer vos invendus jusqu'au jour d'ouverture précédent ces dates.

Nous saisissons l'occasion de ce courrier pour vous rappeler le règlement de parcage en vigueur sur le parking de Landi, valable pour les mardis et mercredis après-midi.

- Les places marquées en blanc sont exclusivement réservées aux clients Landi. Les places marquées en jaune (N°1-2-3-4-16-17-18) sont à la disposition des clients de l'EFY.
- Un stationnement libre est autorisé le long de la route d'accès « livraisons » côté gazon sur la gauche du bâtiment Landi.

En soirée, toutes les places sont disponibles. Vous éviterez ainsi des ennuis en nous rendant visite les lundis et jeudis soir !

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration et vous adressons tous nos vœux pour cette nouvelle année.

Le comité de l'EFY

L'entraide Familiale vous considère comme membre jusqu'à un éventuel désistement écrit de votre part (courrier recommandé pas obligatoire).

Annexe : 1 bulletin de versement.